

Arrêté n° DOSMS-2015/143

portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL
« BIO HORIZON » sise 26 rue de Meaux - PARIS (75019).

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à 6212-92 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015100-0011 en date du 10 avril 2015, portant délégation de signature du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, à Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France et à certains de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté N° 2013/DT75/254 du 02 octobre 2013 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO HORIZON » sis 26 rue de Meaux – PARIS (75019) ;

VU les documents reçus le 19 janvier 2015, complétés le 03 avril 2015, par les représentants légaux de la SELARL « BIO HORIZON », relatifs à la fermeture du site sis 25 Grande rue Charles de Gaulle 94360 Bry-sur- Marne, et l'ouverture concomitante au public du site sis 53, boulevard du Général Galliéni – 94360 Bry-sur- Marne du laboratoire de biologie médicale exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO HORIZON » sise 26 rue de Meaux – PARIS (75019) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO HORIZON », dont le siège social est situé 26 rue de Meaux – PARIS (75019), agréée sous le n°46-75, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° **75 005 488 4**, exploite le laboratoire de

biologie médicale « BIO HORIZON » sis 26 rue de Meaux – PARIS (75019), inscrit sous le n°75-302, et implanté sur les deux sites ci-dessous, ouverts au public :

- 26, rue de Meaux à PARIS (75019),
- 53, boulevard du Général Galliéni à BRY SUR MARNE (94360).

La répartition du capital social de la SELARL « BIO HORIZON » est la suivante :

Nom des associés	Parts sociales	Droits de vote
M. Joseph LUPU	344	344
Mme Hélène SUSINI DE LUCA	1	1
S/Total biologistes médicaux en exercice	345	345
Mme KAMINSKI Agnès (épouse LUPU), tiers porteur	5	5
S/Total Associés Extérieurs	5	5
Total du capital social de la SELARL BIO HORIZON	350	350

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral en date du 30 avril 2002 portant agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL « BIO HORIZON » ainsi que tous ceux qui le modifient sont abrogés.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le Préfet de la région Ile de France, préfet de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 Avril 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation,

Le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Ile-de-France,

Signé

Claude EVIN